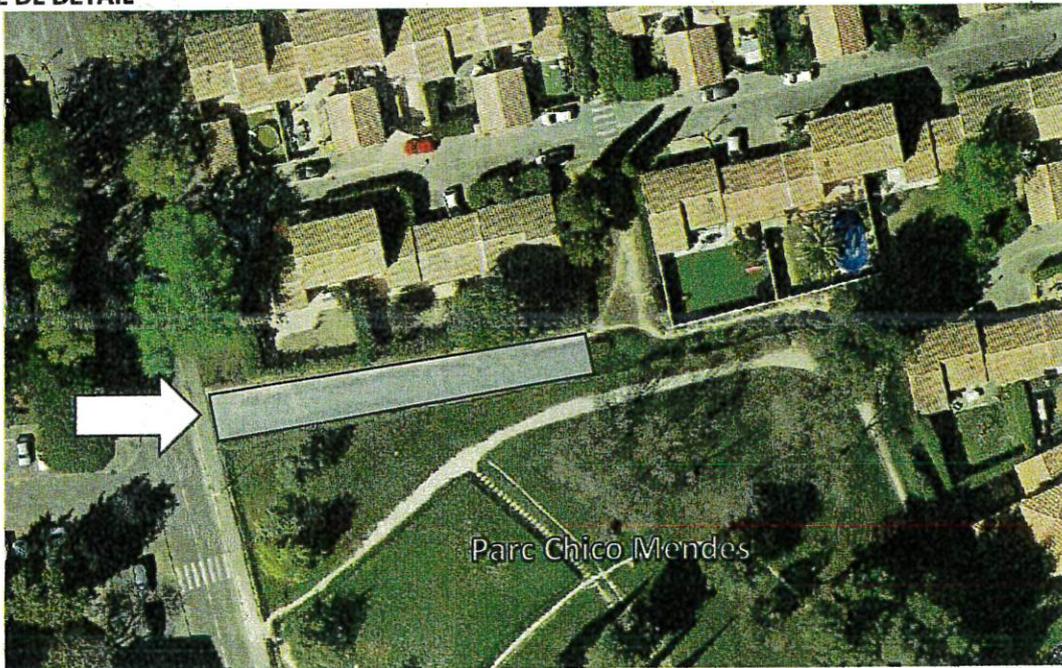


**PLAN DE LOCALISATION DE L'ACQUISITION**

**PHOTOAERIENNE**



**VUE DE DETAIL**



Commune :  
AVIGNON (007)

Numéro d'ordre du document  
d'arpentage : 9005 L  
Document vérifié et numéroté le 28/11/2022  
AAVIGNON  
Par VERGEREAU Bénédicte  
Inspecteur des Finances Publiques  
Signé

AVIGNON  
Cité Administrative  
BP 91088  
84097 AVIGNON Cedex 9  
Téléphone : 04 90 27 71 91  
sdif.vaucluse@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section : DV  
Feuille(s) : 000 DV 01  
Qualité du plan : Plan régulier avant  
20/03/1980  
Echelle d'origine : 1/1000  
Echelle d'édition : 1/500  
Date de l'édition : 30/11/2022  
Support numérique : .....

D'après le document d'arpentage  
dressé  
Par BETARD PV (2)  
Réf :  
Le 30/11/2022

CERTIFICATION  
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)  
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous signés (3)  
a été établi (1) :  
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;  
B - En conformité d'un piquetage : ..... effectué sur le terrain ;  
C - D'après un plan d'arpentage ou d'arpentage, dont copie ci-jointe, dressé  
le ..... par ..... géomètre à .....  
Les propriétaires de terrain ont pris connaissance des informations portées  
au doc de la Commune 6423

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une section (plan révisé par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (arpenteur expert, inspecteur, géomètre ou technicien relevé du cadastre, etc...)  
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'association, etc...)

